

Désignation de l'enquête:	<b>Enquêtes sur les relations financières avec l'étranger</b>
Objet de l'enquête:	<p><del>mouvements transfrontières</del> Flux internationaux de capitaux (transactions, réévaluations, autres changements de volume), <del>encours-stocks</del> (actifs à l'étranger et passifs envers l'étranger), <del>et-produits de capitaux et données opérationnelles sur les entreprises multinationales résidentes et les participations que celles-ci détiennent dans des entités non résidentes conformément aux</del> selon les règles <del>du</del> édictées par le Fonds monétaire international (FMI) et les <del>aux</del> exigences de l'Union européenne (UE) telles qu'elles ressortent de l'accord du 26 octobre 2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique. <del>Données additionnelles nécessaires à la plausibilité des données (par ex. postes du bilan relatifs à des opérations avec des résidents)</del> L'enquête porte sur les relations aussi bien au sein d'un groupe (investissements directs) qu'avec des tiers;</p> <p>les investisseurs directs fournissent également des données opérationnelles sur les participations majoritaires à l'étranger (effectifs, chiffre d'affaires, nombre d'entreprises); les entreprises d'investissements directs déclarent en outre leurs effectifs en Suisse. Ventilation par pays, selon le type de capitaux, la monnaie et la branche économique</p>
Type d'enquête:	Enquêtes partielles
Établissements Entités tenues de fournir des données:	<p>Personnes morales et sociétés <del>satisfaisant au moins à l'un des critères suivants: dont le montant des transactions dépasse 1 million de francs par objet ou dont les actifs à l'étranger ou les passifs envers l'étranger dépassent 10 millions de francs par objet au moment de l'enquête</del></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>le montant des stocks d'actifs financiers portés à leur bilan (à l'actif ou au passif) en raison de transactions financières avec des non-résidents dépasse 10 millions de francs</li> <li>le montant de leurs transactions financières avec des non-résidents (à l'actif ou au passif) dépasse 1 million de francs</li> <li>le chiffre d'affaires réalisé par leurs filiales non résidentes (vente de marchandises et de services à des tiers) dépasse 1 million de francs</li> </ol>
Niveau Périmètre de consolidation:	-
Périodicité Fréquence:	Trimestrielle ou annuelle
Délai de remise des données à compter de la date de référence de l'enquête:	<p>Enquête trimestrielle: 1 mois</p> <p>Enquête annuelle: 3 mois</p>
Dispositions particulières:	L'obligation de fournir des données est également remplie lorsque la banque participant au trafic des paiements ou chargée de conserver des actifs à l'étranger transmet elle-même les informations requises. -